

DOCUMENT DE CONSULTATION

**EVALUATION DE L'ACTION SIA
(SATT, INCUBATEURS, ACCELERATEURS)
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA)**

DIRECTION DEEPTech



TYPE DE PROCEDURE

Marché privé à l'issue duquel Bpifrance retiendra l'offre la mieux disante par rapport aux critères indiqués et aux précisions éventuellement demandées et apportées par les candidats.

1. PREAMBULE ET CONTEXTE

Pour favoriser la création de start-up à fort contenu technologique, l'Etat finance par l'action SIA du Programme d'investissements d'avenir (PIA), des consortiums sélectionnés par appel à projets (AAP) visant au rapprochement entre recherche publique, entrepreneurs et investisseurs et à une meilleure articulation entre les acteurs de l'accompagnement et de l'accélération de ces start-up, notamment les incubateurs, les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT), les accélérateurs de start-up...

A travers ces consortiums, l'Etat a pour ambition d'assurer la présence sur chaque territoire d'innovation d'une offre d'accompagnement de qualité pour les chercheurs et les entrepreneurs, et d'une communauté deep tech dynamique ancrée dans un réseau national et international.

Pour renforcer l'impact de l'action, l'Etat y a intégré un dispositif d'animation des lauréats et candidats.

Bpifrance, banque publique d'investissement, opérateur de l'Etat pour l'action SIA du PIA, est le partenaire public de confiance des entrepreneurs.

Bpifrance finance les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse en passant par la transmission, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne aussi à l'export, en partenariat avec Business France, et dans leurs projets d'innovation.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur public puissant, proche et efficace pour répondre à leurs besoins de financement, à chaque étape de leur vie.

Bpifrance, dont les deux actionnaires à parts égales sont l'État et la Caisse des dépôts, agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions.

2. CONTEXTE DU PROJET

L'acheteur est Bpifrance, Société Anonyme au capital de 5 440 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil, sous le numéro 320 252 489, dont le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort (94710 Cedex).

Bpifrance est, pour le compte de l'Etat, l'opérateur du plan Deeptech en général, et de l'action SIA du PIA en particulier. Ce plan a pour objet de dynamiser la création de start-up issues des laboratoires de recherche de façon à faire de la France une terre d'innovation et à régénérer son tissu industriel.

Dans ce cadre, l'ambition est de passer d'un nombre de 200 start-up deeptech créées par an à un nombre de 500. Parmi ces 500 start-up, entre 50 et 100 ont vocation à aller jusqu'à une phase d'industrialisation.



L'action SIA du PIA3 participe de ce plan en finançant les acteurs de l'écosystème pour qu'ils développent de nouveaux dispositifs d'émergence et d'accompagnement (Cf. documents ci-joints : convention SIA, règlement AAP vague 1, règlement AAP vague 2).

Les AAP « SIA » visent à développer des offres de services sur les territoires permettant de stimuler l'émergence de projets de start-up, de sélectionner les meilleurs et de les accompagner en phase d'incubation comme en phase d'accélération.

Dans le cadre de cette étude, Bpifrance, pour le compte du comité de pilotage (copil) de l'action, cherche à mesurer l'impact de l'action SIA et donc l'impact des actions mises en œuvre par les différents lauréats, conformément aux objectifs initiaux de l'action (structuration de l'écosystème d'innovation, augmentation du nombre de projets et de création d'entreprises, pérennisation des actions).

Le périmètre de l'étude concerne les 20 projets lauréats des vagues 1 et 2.

3. OBJET DU MARCHE

Champ de l'étude	Le présent marché a pour objet de mener une évaluation à mi-parcours de l'action SIA du PIA3, dont Bpifrance est opérateur
Exécution de l'étude	Sans objet
Lieu de la prestation	Sans objet
Durée d'exécution	Le marché aura une durée d'exécution calendaire de 3 mois
Planning prévisionnel	Le planning prévisionnel de la prestation se déroulera comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Démarrage de la prestation : 28 février 2022• Fin de la prestation : 31 mai 2022
Livrables	Rapports d'étude – ateliers de présentation des éléments en comité de pilotage de l'action SIA
Cession de droits	Le prestataire retenu s'engagera à céder à titre exclusif l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou titres de toute nature, y compris les droits d'exploitation, afférents aux résultats de la prestation
Conditions générales d'achats	Le marché est soumis aux dispositions générales des conditions générales de Bpifrance des prestations intellectuelles

Dans le cadre de la présente mission, le prestataire aura notamment accès à l'ensemble des dossiers de présentation des projets de l'ensemble des lauréats.

Les pièces jointes à ce cahier des charges sont les suivantes :

- Convention action SIA
- Cahiers des charges des appels à projets phase 1 et 2
- Présentation du deeptank



3.1. LES OBJECTIFS DE LA MISSION

Dans le cadre des deux premiers appels à projets, le copil a constaté dans la plupart des dossiers une ambition limitée en termes d'objectifs au regard de l'ambition nationale du plan Deeptech.

La présente évaluation à mi-parcours vise à caractériser cette situation au regard des dossiers déposés et des premiers résultats de mise en œuvre, puis à faire des propositions dans le cadre d'une troisième vague.

Au démarrage de la mission, le bureau d'études rencontrera l'ensemble des membres du copil de façon à identifier les interrogations des membres en termes de qualité des projets.

- a) Dans un premier temps, le prestataire mesurera sur la base des dossiers le niveau d'objectifs des initiatives conduites par les lauréats.

Cette mesure des objectifs couvrira les dimensions suivantes :

- accélération du nombre de projets accompagnés par rapport à l'existant pré-SIA ;
- accroissement du nombre de start-up à fort enjeu technologique détectées et accompagnées par rapport à l'existant pré-SIA ;
- augmentation des levées de fonds de ces start-up par rapport à l'existant pré-SIA ;
- qualité des tours de table, de la création de valeur des start-up accompagnées, des taux de survie des start-up à 2 ans par rapport à l'existant pré-SIA ;
- effets de structuration de l'écosystème local en faveur des start-up deeptech ;
- effet transformant sur la capacité du consortium à faire émerger et croître de façon durable ; en quantité et en qualité, l'écosystème des start-up deeptech ;

Ces indicateurs devront être précisés par le bureau d'études : La validation des propositions d'indicateurs et de leurs résultats fera l'objet d'un atelier avec le copil.

- b) Le prestataire caractérisera également, en analysant les actions au regard des éléments de référence posés en première phase et sur la base de l'ensemble des documents remis par les lauréats :

1 – Les types d'actions menées, selon le découpage suivant :

- Sensibilisation à l'entrepreneuriat deeptech
- Stimulation de l'écosystème pour accroître le nombre de projets et de porteurs
- Détection des projets émergents
- Sélection des projets ou porteurs à accompagner
- Incubation/accompagnement de projets/porteurs en phase d'émergence
- Accélération de start-up en phase de croissance
- Capacité d'arrêter des projets qui ne s'avèrent plus pertinents ou performants

2 – Les différents modes et degré de mutualisation des membres des consortiums pour conduire leurs actions : mise en commun d'outils, identification et partage de bonnes pratiques, mise en commun d'équipes, spécialisation en fonction des compétences de chacun des membres du consortium, avec l'objectif d'identifier à chaque fois la plus-value (ou non) pour les start-up associées au fait d'agir en consortium plutôt que par acteur d'accompagnement seul.



3 – L'adéquation des types de consortium (public, privé, local, thématique, ...) à l'écosystème local et son potentiel, ainsi que les modalités de son insertion dans l'écosystème local de soutien de l'innovation ;

4 – Ainsi que les modèles économiques permettant de pérenniser l'action et son autofinancement

Cette analyse fera l'objet d'un atelier de partage avec le SGPI et les membres du copil, puis d'un rapport.

c) En troisième lieu, le prestataire interrogera les acteurs de l'appel à projets : lauréats, bénéficiaires, partenaires, concurrents pour enrichir l'analyse avec les points forts des actions proposées et les freins ou difficultés rencontrés par les lauréats pour atteindre les objectifs fixés. Au-delà des entretiens avec les représentants du SGPI et des différents ministères concernés, il est attendu que le prestataire rencontre sur le terrain des acteurs directement bénéficiaires des prestations offertes par les consortiums (jeunes entrepreneurs...), ainsi que des présidents ou VP d'universités, des investisseurs privés dans les start-up, ... pour recueillir leurs témoignages quant à la plus-value (ou limites) des prestations des consortiums lauréats de l'action SIA du PIA en comparaison des structures d'accompagnement habituelles (SATT, OTT, accélérateurs, incubateurs).

Le prestataire interrogera aussi les acteurs sur les dispositifs mis en place dans le cadre de la gestion de l'action : deep tank 1 et 2, pour en identifier les apports et les limites.

Ces échanges pourront relever à la fois d'échanges individuel ou d'ateliers collectifs.

Le prestataire fera des propositions sur les modalités d'échange.

d) Au regard de son expertise sur les écosystèmes d'innovation deeptech, le prestataire apportera son analyse sur les modalités d'actions couvertes, celles qui ne sont pas pertinentes et les éventuels manques. Il identifiera en particulier la façon dont ces actions s'articulent avec les autres dispositifs connexes portés par l'Etat, à destination des mêmes acteurs (SATT, incubateurs, accélérateurs, universités et organismes de recherche, start-up deeptech), les renforcent ou les concurrencent.

Dans cette partie, le prestataire enrichira son analyse de son expérience de bonnes pratiques internationales de façon à éclairer les pratiques des lauréats au regard des modes de fonctionnement des écosystèmes les plus performants.

e) Enfin le prestataire fera une synthèse de l'ensemble des éléments recueillis de façon à proposer des scénarios d'amélioration de la gestion de l'action SIA (modalités de suivi, tableau de bord, potentiel ou pas pour envisager un nouvel appel à projets, quel type de cible, quel type d'engagement, quel périmètre de consortium) pour en maximiser l'impact et éventuellement si cela s'avère pertinent des propositions d'actions connexes relevant du SGPI et des membres du copil.



3.2. LA REPONSE A L'OFFRE

L'offre devra intégrer :

- La méthodologie de travail mise en œuvre par le prestataire
- Les modalités d'interaction avec le SGPI et le comité de pilotage au cours de l'évaluation
- Une décomposition des coûts forfaitaire
- L'organisation in fine d'un séminaire de restitution avec le SGPI et les représentants des ministères concernés par l'action SIA

4. MODALITES DU MARCHE

Modalités de commandes

Ponctuelle

Modalité de paiement

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

5.1. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5.2. CONFIDENTIALITE

Les candidats sont informés qu'ils seront tenus à une stricte confidentialité quant aux objectifs et modalités de la prestation attendue. Pour participer à la consultation, ils devront s'engager au respect de cette clause.

5.3. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Votre interlocuteur pour toute demande de renseignements et documents complémentaires est :
Kenza NHARI.



5.4. CONTENU DES REPONSES

Les réponses à la présente consultation seront rédigées en français et sont attendues pour le **31 janvier 2022 à 12 heures 00** aux adresses électroniques suivantes :

sia@bpifrance.fr

et

kenza.nhari@ext.bpifrance.fr

Le courriel aura pour objet « Evaluation SIA » et ne devra pas excéder la taille de 8 Mo.

Le candidat fournira à l'appui de son offre un dossier de présentation complet de sa candidature mettant en avant son expertise ; sur ce point de l'expertise le candidat devra indiquer des références d'actions menées montrant sa très bonne connaissance de l'écosystème deeptech français et international.

Les personnes engagées sur l'étude devront être clairement indiquées.

De façon à adresser l'ensemble du sujet, les candidats pourront se proposer en consortium.

Le dossier devra permettre d'identifier clairement l'apport de chacun des partenaires ainsi que ses références.

L'offre devra indiquer un chef de file qui sera l'interlocuteur privilégié de Bpifrance sur la gestion du marché.

Les dossiers, qui seraient reçus par voie électronique et/ou par courrier après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Bpifrance organisera des entretiens avec les candidats présélectionnés les jeudi 10 et vendredi 11 février 2022.

6. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le ou les prestataires seront classés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères définis ci-dessous.

Bpifrance convoquera éventuellement les prestataires ayant présenté les meilleures offres en vue d'une audition et d'une négociation avant le choix définitif.

Les réponses seront appréciées au moyen de la liste des critères pondérés ci-dessous :

- Critère 1 : expertise : 30 %
- Critère 2 : qualité de la proposition : 50 %
- Critère 3 : prix : 20 %



A noter : Le candidat sélectionné devra être en mesure de justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.

Pour des raisons de conflit d'intérêt, les prestataires ayant été impliqués dans le dépôt d'un dossier SIA des vagues 1 et 2, ne seront pas éligibles à cet appel d'offre, et le lauréat s'engagera à ne pas participer à un consortium déposant un projet sur la prochaine vague.